



# Jean-Luc WARSMANN

*Député des Ardennes*

*Président de la commission Territoires  
de la Région Grand Est,  
à l'origine du Pacte Ardennes*



**aux Chefs d'entreprise ardennais**

Madame, Monsieur,

Je m'adresse à vous régulièrement afin de vous transmettre des informations dont je souhaite qu'elles puissent vous être utiles **dans la vie quotidienne de votre entreprise.**

Je sais combien l'activité de beaucoup d'entre vous est rendue difficile par la conjoncture actuelle et vous exprime ma disponibilité si je peux vous aider dans ce contexte.

Je sais également combien l'avenir de notre département est lié au dynamisme de nos entreprises.

Ce document a pour but de vous transmettre des informations concrètes sur plusieurs points : **économiser de l'eau, économiser de l'énergie, prévenir les accidents et maladies liés au travail des salariés.**

Je me permets d'attirer votre attention sur une démarche pouvant être intéressante pour de nombreuses entreprises ardennaises : **produire sa propre électricité** (cf. page 4).

Je me tiens évidemment à votre écoute **pour venir vous rencontrer** et pour prolonger cet échange.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

**Jean-Luc WARSMANN  
vous informe**

**Quelles exonérations possibles  
de charges sociales et fiscales  
pour créer ou reprendre une  
entreprise dans les Ardennes ?**

Guide Pratique

**TRAVAILLONS ENSEMBLE  
À L'AVENIR DES ARDENNES !**

**Si vous êtes dans la situation de créer ou de reprendre une entreprise dans les Ardennes, n'hésitez pas à contacter ma permanence parlementaire afin de recevoir le guide pratique que j'ai réalisé il y a quelques semaines.**

## Je trouve le bon interlocuteur pour mon projet

➤ Vous cherchez le bon accompagnement humain et les éventuelles aides financières adaptées à votre projet et à votre entreprise ? Grâce à Clic'Agil, vous trouvez le bon interlocuteur pour :

1. être accompagné pour conforter et sécuriser votre projet
2. identifier les soutiens financiers (subventions, prêts, etc.)
3. avoir un accès à un contact technique pour vous conseiller

Fonctionnant comme un **annuaire simplifié**, Clic'Agil a pour objectif de faciliter les projets de transition écologique des entreprises en les orientant en quelques clics vers le bon interlocuteur technique ou financier.

**Clic'Agil vous aide pour tous vos projets de transition écologique : énergie, matière, déchets, eau, mobilité, climat, etc., quelle que soit la taille de votre entreprise !**

<https://clic-agil.climaxion.fr/>

*Outil créé par l'ADEME et la Région Grand Est dans le cadre du programme Climaxion.*



## Comment puis-je être aidé pour consommer moins d'eau ?

Très concrètement, vous pouvez être aidé pour :

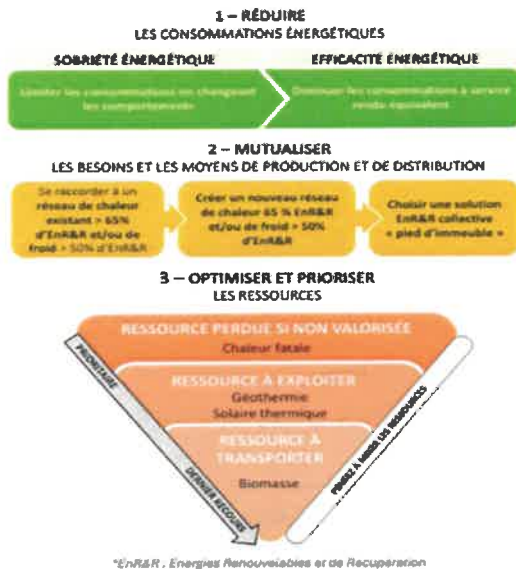
- la gestion et la réutilisation à la source des **eaux pluviales**
- la mise en place de **technologies économes en eau**
- le recyclage, l'amélioration des capacités de traitement et la valorisation d'**effluents**
- la réduction ou la substitution/suppression des **micropolluants ou produits phytosanitaires**
- la prévention de **pollution accidentelle**

Les subventions des différents partenaires peuvent atteindre de 40 % à 80 % du montant de de l'étude et de l'investissement.

Pour toute question sur un projet en lien avec l'eau (mais aussi la biodiversité), pour être accompagné techniquement et pour obtenir les informations sur les dispositifs d'aides existants, vous pouvez contacter **Anais BONOTTI** chargée de mission eau biodiversité : 06.81.19.36.67 - [anais.bonotti@grandest.fr](mailto:anais.bonotti@grandest.fr)

# Je gère au mieux l'énergie thermique de mon entreprise

**Énergi'Choix**  
Bien choisir son énergie thermique  
Septembre 2024



## Vous pouvez profiter du programme Énergi'Choix

- Il permet de guider chaque entreprise dans un projet de chaleur renouvelable : **réduction des consommations d'énergie**, recherche de mutualisation par exemple au moyen de raccordement à un réseau de chaleur.
- Il vise également à **rechercher les énergies renouvelables disponibles localement**, la chaleur fatale, le potentiel géothermique et solaire thermique, la biomasse.

### Lien :

<https://www.climaxion.fr/blog/climaxion-explique/energi-choix-parcours-mieux-choisir-son-energie-thermique>

# Je souhaite connaître les aides financières pour recourir aux énergies renouvelables

## Quelles énergies ?

- **Le bois énergie** par le biais de chaudières automatiques, pour mon chauffage ou mon process
- **Le solaire thermique**, pour générer de l'eau chaude ou du chauffage
- **La géothermie**, idéale pour des process nécessitant une température jusqu'à 35° ou pour rafraîchir en été
- **La chaleur fatale** pour mieux recycler l'énergie perdue dans mon process
- **L'hydroélectricité**, sur des sites existants, pour produire mon électricité

## Quelles aides possibles ?

- **Études** : de 50 à 70% selon la taille de l'entreprise.
- **Investissements** : de 40 à 50% (sauf hydroélectricité de 20 à 30%)

## Comment aller plus loin ?

- Sur le site [www.climaxion.fr](http://www.climaxion.fr) afin de connaître les règlements complets des dispositifs.
- Une interlocutrice pour les demandes d'aides et l'accompagnement des porteurs de projets :

Céline LEBRUN : E-mail : [celine.lebrun@grandest.fr](mailto:celine.lebrun@grandest.fr) - Tél. 03 26 70 74 45.

# Je produis mon électricité pour mon entreprise

## ■ C'est une solution de sécurité :

- Je garantis ainsi le coût de mon électricité pour les années à venir et **me protège des futures hausses.**
- Je peux assurer à mes clients l'origine renouvelable de mon électricité.

## ■ Dans quelles conditions mon projet est réalisable ?

- Toute entreprise ayant **des horaires de travail correspondant aux heures ouvrables** peut être concernée.
- Si mon entreprise a une activité le samedi ou le dimanche, elle l'est d'autant plus.

## ■ Quelles démarches pour mon projet ?

- Je contacte un prestataire spécialisé actif dans les Ardennes.
- Vous pourrez trouver ci-dessous des entreprises identifiées offrant leurs services dans les Ardennes.

Entreprise	Adresse	Mail	Puissance kVA
Ardenn Éclair	23, rue du Pont - Lumes	ardenn.eclair@gmail.com	500
Ardennes Bio Énergie (ABE)	Ferme de vigneron - Mouzon	d.colaux.abe@gmail.com	36 / 250
ARFEN	16 rue des Juifs-La Neuville à Maire	08arfen@gmail.com	36
ECOCONCEPT	24G rue de Terron - Poix-Terron	ecoconcept08@gmail.com	36
ECOSOLAR	ZI RD24 - 3 rue de l'Industrie Donchery	contact@ecosolar.energy	250
ETS Gofflot Jany SAS	6A rue de l'Artisanat Charleville-Mézières	contact@janygofflot.fr	500
JB Couverture	12 rue des Vergers - Bogny-sur-Meuse	jb.couverture08@gmail.com	36
Prime Solar	180 avenue Charles de Gaulle Charleville-Mézières	julien.huet@prime-solar.fr	500
SBA Couverture	12 rue de Chamiot - Vrizy	sbacouverture@gmail.com	500
SILICEO	Rue Charles Marie Ravel Saint Martin-sur Le Pré (51520)	jb.bournaison@siliceo.fr	36/250
SSCR	6 Chemin Départemental Wadelincourt	contact@sscr.fr	36
Sunny PV	8 rue de l'Artisanat Charleville-Mézières	sunny-pv@outlook.com	36
Thevenin José père et fille	2bis rue du Moulin ZA du Roca Boulzicourt	candiethevenin@hotmail.fr	36
Thirion SAS	Rue Albert Caquot, Parc d'activité de l'Argonne, 08400 Vouziers	gestion08@thirion-energies.com	500

- Ce prestataire pourra demander à ENEDIS **le profil de ma consommation énergétique** toutes les 10 minutes et pourra ainsi concevoir une offre de production d'électricité par vos soins en réduisant durablement son coût pour l'entreprise.
- Celui-ci pourra également proposer **l'installation de batteries** permettant de stocker la production d'électricité photovoltaïque en journée afin de piloter la consommation et ainsi optimiser la réduction du coût de l'énergie en consacrant une partie de la production à la consommation nocturne.

## J'envisage un investissement pour économiser de l'énergie : Est-ce que la région Grand Est peut m'aider ?

### ■ C'est possible grâce au chèque transition du tissu économique :

- Il s'adresse aux **entreprises de moins de 20 salariés** et par exemple aux commerçants et aux artisans.
- Il aide à **50 % les investissements** d'au moins 2 000 euros, pour réduire une facture d'énergie, pour améliorer la qualité de l'air.

### ■ Quelles sont les dépenses pour être aidé ?

Typologie de dépenses	Détail des dépenses éligibles (liste exhaustive)	Non éligibles
Froid commercial	Armoire réfrigérée - Vitrine réfrigérée Congélateur - Surgélateur	Chambres froides
Eclairage	Acquisition et pose de système d'éclairage intelligent	Leds seules

Typologie de dépenses	Détail des dépenses éligibles (liste exhaustive)	Non éligibles
Véhicules et vélos-cargos utilitaires	Acquisition de véhicules utilitaires légers électriques, GNV, hydrogène ou flexfuel de série	Véhicule particulier, véhicule sans permis, Véhicule dont PTAC > 3,5 tonnes Véhicule dont la fabrication a une empreinte carbone élevée
	Acquisition de vélos-cargos à usage utilitaire	Flocage, vélos simples, conversion de vélos, longtrails, vélos-cargos produits avec une empreinte carbone élevée

Typologie de dépenses	Détail des dépenses éligibles (liste exhaustive)
Équipement permettant le tri, l'optimisation de la gestion et de la réutilisation des déchets	Tri et gestion des biodéchets : Bioseaux et contenants, sècheurs, composteurs traditionnels et rotatifs, Matériel de compostage, tables de tri
	Optimisation de la gestion des déchets : Broyeurs, compacteurs à déchets
	Réutilisation des déchets : Presse à Briquettes, gaufreuse de cartons
Réduction et réemploi des emballages à usage unique	Acquisition de matériel pour le réemploi des emballages : Contenants, emballages et emportes restes réutilisables
	Acquisition de matériel de lavage professionnel : Lave-vaisselle, lave-bouteille

### ■ Comment en bénéficier ?

- La demande de chèque transition du tissu économique se fait auprès de la Région Grand Est sur son site ; elle doit être réalisée dans les 4 mois suivant l'acquittement de la facture.
- Pour toute question : [cheque.transition@grandest.fr](mailto:cheque.transition@grandest.fr)

## Puis-je bénéficier de la prime certificats d'économie d'énergie ?

### ■ Quels travaux sont éligibles aux Certificats d'Economie d'Energie pour une Entreprise ?

- **Pour un bâtiment**, des travaux d'isolation thermique, des planchers bas, des toitures ou des murs, des équipements pour réguler la température...
- **Pour le process**, des groupes froids, moteurs électriques performants, condenseurs sur effluents de gaz, compresseurs basse pression...

### ■ Comment fonctionne l'attribution des Certificats d'Economie d'Energie pour une entreprise ?

- Chaque entreprise doit mettre en concurrence un fournisseur d'énergie en mesure de délivrer des CEE et donc de subventionner des travaux visant à économiser l'énergie.
- Le plus simple est de passer par le comparateur soutenu par Climaxion

VOS CLIENTS VOUS ATTENDENT AU TOURNANT ?

Noée soutient votre transition écologique et énergétique

Comparez les primes des Certificats d'Economies d'Energie

CCI GRAND EST

Accueil E-formation Les Certificats d'Economies d'Energie

<https://nr-pro.fr/mb/grandest>

- Le chiffrage des travaux doit être réalisé par des artisans RGE reconnus garants de l'environnement.

### Pour mieux comprendre les certificats d'économies d'énergie ?



<https://www.climaxion.fr/docutheque/certificats-deconomie- denergie-cee-destination-entreprises>

## Quelles aides possibles de la CARSAT Nord-Est pour les petites entreprises de moins de 50 salariés ?

### ■ Quels projets peuvent être soutenus ?

- Les équipements ou les actions permettant d'éviter des accidents et maladies liés au travail des salariés.
- Les projets soutenus sont conçus par les services prévention de l'Assurance Maladie - Risques professionnels avec les fédérations et organisations professionnelles des différents secteurs d'activité.
  1. TOP BTP : Une aide financière pour protéger les salariés du secteur de la **construction**
  2. Construction de Maisons Individuelles : **prévenir les chutes de hauteur**
  3. Captage **fumées de soudage** : une subvention pour réduire les risques du soudage
  4. Captage **fumées de diesel** : une subvention pour protéger les salariés des émissions des moteurs diesel
  5. Captage **cabine de peinture** : prévenir les risques liés aux agents chimiques
  6. Captage **réseau haute dépression** : prévenir les risques liés aux agents chimiques
  7. Captage **zone de préparation** : prévenir les risques liés aux agents chimiques
  8. Captage **prothésistes dentaires** : prévenir les risques liés aux agents chimiques
  9. Risque **Chimique Équipements** : une aide financière contre les agents chimiques dangereux
  10. Risques **chimiques formation accompagnement** : former une personne ressource aux risques chimiques
  11. **Amiante** : une subvention pour réduire l'exposition des salariés aux fibres toxiques
  12. RPS **Accompagnement** : Une aide financière pour prévenir les risques psychosociaux en entreprise
  13. **Poussières de farine** : prévenir les risques liés aux poussières de farine.

### ■ Quelles subventions peuvent être attribuées ?

- Les aides prennent la forme d'une participation financière de la Carsat Nord-Est à l'achat d'équipements de prévention, de prestations de formation ou d'évaluation des risques.
- Elles sont accordées dans la limite des budgets disponibles et de la durée de validité de l'aide.

Le niveau de participation est **généralement de 50 % du coût du matériel et de 70 % de celui d'une prestation**, dans la limite de 25 000 € par dossier.

- Chaque subvention prévoit les conditions d'attribution, un cahier des charges ou une liste de matériels spécifiques. Les informations sont disponibles dans l'article dédié à chacune d'elles :

<https://www.ameli.fr/ardennes/entreprise/sante-travail/aides-financieres/subventions-prevention>

La demande de Subvention Prévention se fait en ligne, depuis le **Compte Entreprise** de l'entreprise, sur le site net-entreprises.fr.

## ➤ Quelles aides pour se préserver des risques ergonomiques ?

### ■ Quelles entreprises concernées ?

Toutes les entreprises sont concernées par cette subvention, quels que soient leur secteur d'activité et leur taille : entreprises relevant du régime général de la Sécurité sociale ou **travailleurs indépendants** ayant souscrit une assurance volontaire individuelle contre les accidents du travail, de trajet et les maladies professionnelles.

### ■ Quels projets peuvent être soutenus ?

Les actions diminuant les manutentions manuelles de charges, c'est-à-dire toute opération de transport ou de soutien d'une charge, dont le levage, la pose, la poussée, la traction, le port ou le déplacement, qui exige l'effort physique d'un ou de plusieurs travailleurs ; les postures pénibles définies comme positions forcées ; les vibrations mécaniques transmises aux mains et aux bras et celles transmises à l'ensemble du corps.

Elle permet de financer :

1. **des actions de prévention** : diagnostics ergonomiques **des actions de sensibilisation** aux facteurs de risques ergonomiques
2. **des aménagements de postes de travail** dans le cadre d'une démarche de Prévention
3. **des frais de personnel de prévention** dédiés à la mise en œuvre d'actions financées par le fonds.

L'entreprise pourra bénéficier d'une **subvention à hauteur de 70% des investissements** réalisés dans la limite :

- d'un plafond fixé par type d'investissement pour la période 2024-2027 ;
- d'un plafond maximal par entreprise pour la période 2024-2027, défini selon la taille de l'entreprise.

Types d'investissement	Plafonds par type d'investissement	Plafond entreprises de moins de 200 salariés	Plafond entreprises de plus de 200 salariés
Actions de prévention (diagnostics, formations, équipements)	25000 €	75000 €	25000 €
Actions de sensibilisation	25000 €		
Aménagements de postes			
Salaires de préventeurs	forfait de 8235 €		

### ■ Quelle démarche à effectuer ?

**Pour les travailleurs indépendants**, les demandes doivent être réalisées par mail à votre caisse régionale de rattachement. Le versement de la subvention sera réalisé après vérification des pièces justificatives demandées.

**Pour les entreprises**, les demandes de subvention doivent être réalisées en ligne via votre compte entreprise sur [net-entreprises.fr](http://net-entreprises.fr) (rubrique Votre entreprise > Demander une subvention).

### ■ Quel contact ?

**CARSAT Nord-Est** : E-mail : [pife@carsat-nordest.fr](mailto:pife@carsat-nordest.fr)